



mut 45/1960

POST TENEBRAS LUX

ARRÊTÉ

relatif à une nouvelle dénomination de rue : rue de la Tannerie, anciennement rue de la Colline, à Carouge

De 12 février 1960

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition du Conseil municipal de la ville de Carouge en séance du 27 novembre 1959, demandant de changer le nom de la rue de la Colline pour lui donner celui de "rue de la Tannerie";

vu les fréquentes confusions qui se produisent avec la rue de la Colline sise sur le territoire de la ville (section Plainpalais);

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat en date du 8 février 1960;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1951.

ARRÊTÉ :

✓ Il est donné le nom de "rue de la Tannerie" à l'actuelle rue de la Colline, artère comprise entre la rue des Moraines et la rue Joseph Girard (Carouge).

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er juillet 1960.

Communiqué à :

Travaux 3 ex.
Sautier 1 ex.
Archives 1 ex.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat :

F. Combel

